



## Réparation fuite d'eau

-----  
Par Mastho

Bonjour,

Je suis locataire et depuis bientôt 1 mois une fuite d'eau s'est déclarée. D'abord assez anodine, j'ai pris contact avec l'agence de location. Cette dernière m'a répondu que ce n'est pas à eux de s'en occuper. Ensuite prise de contact avec l'assurance et même réponse.

La situation s'est dégradée avec un dégât plus important, avec obligation de couper l'électricité car l'eau en sort. J'ai pris contact avec l'agence de location, le propriétaire, l'assurance, le syndic? tout le monde se relance la balle. Par ailleurs, la fuite n'est pas d'origine de mon appartement mais probablement celui du dessus, sauf que la personne est injoignable et ne répond pas.

Quels sont mes moyens d'actions pour faire avancer la situation car ça devient vite ennuyant comme tout le monde se désintéresse. Je ne pense pas pouvoir faire mieux et je m'imagine mal casser le plafond pour une recherche de fuite.

Preneur de vos conseils, s'il y a possibilité de couper le paiement du loyer le temps que l'agence prenne enfin en considération la problématique ou autre?

Je vous remercie par avance de votre aide.

Thomas

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Déclarez le sinistre à votre assurance habitation.  
Cet assureur doit s'occuper de la recherche de fuite.

Non vous ne pouvez pas cesser de payer le loyer sans autorisation d'un juge.  
MAis vous pouvez signaler à la mairie que votre logement devient insalubre et non décent ... Un arrêté de péril devrait faire bouger votre bailleur et aussi le syndic.

Vous pouvez aussi consulter votre ADIL

-----  
Par Mastho

Je vous remercie pour votre retour. Je vais prendre contact avec l'ADIL dès demain. Par ailleurs, mon assureur m'a indiqué ne pas faire partie de la convention IRSI et ne s'occupe donc pas de la recherche de fuite.